



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCÈS-VERBAL - 3/2022

Séance ordinaire du 31 mai 2022
à la Salle des spectacles

Présidence : **M. Laurent BALSIGER**

Membres présents :	67
Membres absents excusés :	12
Membres non excusés :	<u>0</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mmes Fanny BURKI, Gabrielle GAROFLID, Laoreta HALILI, Laurence OSPEL, Kristina SWAN et MM. Stéphane BALLAMAN, Yves FAUTH, Cédric FIORA, Roger GIRARDET, Cristian NEAGU, Alexander OMUKU, Félix SCHMIDT.

Absent non excusé : -

A 19h30, **M. Laurent Balsiger**, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi que Mme Sylvie Guggenheim, Secrétaire municipale adjointe.

Une bienvenue toute particulière à nos collègues du Bureau du Conseil communal de Chavannes-près-Rennens qui viennent découvrir comment fonctionne notre équipement de vote électronique Sunvote et notre Conseil de manière plus générale. Il a le plaisir de vous présenter et de saluer :

- Monsieur le Président: Adel Nehdi
- Monsieur le 1er Vice-Président : Robert Stucki
- Madame la secrétaire : Danielle Menoud

Il tient également à remercier nos secrétaires ainsi que toute l'équipe du Bureau, les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.



Pour les prises de parole, vous pouvez soit vous déplacer devant pour des interventions plus longues, soit rester à votre place pour des interventions courtes. Dans ce cas, merci d'attendre l'un des micros. Notre 2^{ème} vice-présidente, Anne-Marie Fisher, et notre scrutateur Georges Auberson se chargeront de vous l'apporter et il les en remercie.

Mais auparavant, le Président donne la liste des personnes qui se sont excusées ce soir.

Par ailleurs, M. le Municipal Maurice Mischler ne sera pas présent en début de séance et rejoindra l'Assemblée en deuxième partie de soirée. Il est en effet retenu par un rendez-vous important pour la Commune, qui n'a malheureusement pas pu être fixé à un autre moment.

L'appel est fait au moyen du vote électronique.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 63 personnes présentes.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

En ce début de séance, il tient à nous rappeler à l'essentiel en invoquant la Paix, la Bienveillance et la Sagesse sur notre Assemblée et que nous ayons toujours le bien de notre communauté palinzarde à l'esprit.

Depuis notre dernier Conseil, il a eu l'occasion de vous représenter aux événements suivants:

- A l'occasion de leur 90^{ème} anniversaire, il a pu féliciter en votre nom et celui de la Municipalité Mme Pierrette Regamey et M. Mohamed Samah, personnalités attachantes dont vous pourrez lire un article dans le prochain palinzard.
- Le 24 avril dernier, Stéphane Bruneau, notre 1^{er} vice-président, nous a représenté lors de la partie officielle du Concours théâtral FVJC 2022 ici même.
- Le 15 mai, il a assuré la présidence du dépouillement votations fédérales dont voici les principaux résultats pour notre commune :
Electeurs inscrits : 5'460, cartes de vote reçues : 2'415, soit une participation de 44.23%
 - 1^{er} Objet : Modification de la loi sur le cinéma (LCin) : 1'827 OUI, 531 NON
 - 2^{ème} Objet : Modification de la loi sur la transplantation : 1'964 OUI, 414 NON
 - 3^{ème} Objet : Reprise du règlement de l'UE relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes : 1'785 OUI, 519 NON
- Le 21 mai, il a assisté comme plusieurs d'entre vous au spectacle « Tout pour la musique » de la Chanson d'Epalinges, spectacle plein de vie, joie et qui nous a tous fait chanté et mis de bonne humeur.

Le 14 avril, il a reçu une copie de la pétition contre le projet d'implantation de la centrale de chauffage au Bois-de-la Chapelle (voirie), datée du 11 avril et munie de 26 signatures, copie



transmise à la CUC et à la Commission des pétitions pour leur information. Cette pétition est destinée à la Municipalité.

Par un email du 12 mai, le Président de la CUC l'a informé que la commission d'urbanisme, dans sa séance du 10 mai, s'est rendue compte qu'elle ne parvenait pas à rendre son rapport relatif au PDCom pour le 15 juin mais seulement pour la séance du Conseil du 20 septembre. En effet la majorité des membres a souhaité avoir plus de temps pour s'imprégner de ce projet afin de mieux comprendre ses enjeux. Deux séances supplémentaires de la CUC ont été agendées, à savoir le 8 juin et le 21 juin afin que les membres puissent avoir le temps, chez eux, de parcourir à nouveau le dossier qui est épais, dans le but de rediscuter certains de ses aspects. Lors de sa séance du 16 mai dernier, après analyse de l'argumentation de la CUC et consultation de la Municipalité, conformément à notre Règlement du Conseil, un ultime délai a été fixé à la CUC au 31 août pour rendre son rapport sur le préavis du PDCom. Si le Bureau comprend et soutient la volonté de la CUC de bien saisir les enjeux, il réitère sa demande à la CUC de travailler avec un rythme soutenu et méthodique.

Pour ce qui est de événements à venir, et pour ceux qui ne l'aurait pas encore fait, il aimerait vous inviter à vous inscrire à notre sortie annuelle extramuros du samedi 25 juin prochain. Le Doodle est toujours actif, autrement une liste d'inscription est à votre disposition à l'entrée de la salle. C'est une belle occasion de faire plus ample connaissance, de passer un bon moment et de découvrir plus en profondeur une thématique d'actualité, à savoir la production d'énergie. Nous irons visiter différentes installations ou chantier de production d'énergie, en terminant sur le site du barrage d'Emosson que nous visiterons. Des informations plus précises suivront en temp opportun.

Nous avons appris hier le décès du papa de notre collègue Yves Fauth. Nous lui transmettons toute notre sympathie.

Le 22 mai dernier, il a reçu la lettre suivante de notre collègue Roger Girardet dont il donne lecture :

« Cher Président, Chères et Chers Ami(es), Chères et Chers Collègues,
Rentré dans notre Conseil lors de la séance du 29 janvier 1985, il y a plus de trente-sept ans, mes maladies chroniques n'auront pas mis longtemps à me faire comprendre que je ne pourrai plus désormais être des vôtres...

Je me vois contraint, à regret, de devoir vous présenter ma démission de ce Conseil...

Je souhaite aux Autorités législatives et exécutives d'Epalinges de continuer à favoriser des débats sereins et constructifs pour l'ensemble de notre population...

Cordiales salutations à toutes et à tous. Roger Girardet. »

Depuis son élection en 1985, notre collègue Roger Girardet a fait partie d'un grand nombre de commissions ad hoc ainsi que des commissions permanentes suivantes : commission de recours d'impôts, Cogest, Cofin, commission en matière d'informatique. Il a été également à plusieurs reprises membre du Bureau du Conseil.

A souligner également qu'il n'a loupé que 3 séances en 37 ans. Plusieurs d'entre nous feraient bien de s'en inspirer.



« Cher Roger, un immense merci pour ta persévérance, ton engagement pour tes idées et notre commune, engagement toujours intense tout en étant très respectueux des personnes. Garde cette même persévérance et engagement pour ta lutte contre la maladie, de tout cœur avec toi. »

Le Président en a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, Mme Sandrine Largey Botti a demandé le report de la lecture du rapport de Commission d'intégration suisse-étrangers (CISEE) à une séance ultérieure.

Le Président demande s'il a d'autres questions ou remarques sur l'ordre du jour. Cela n'est pas le cas.

Il passe au vote de l'ordre du jour modifié.

Le Président passe au vote de l'ordre du jour tel qu'amendé.

Au vote, l'ordre du jour tel qu'amendé est accepté à une grande majorité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2022.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote du procès-verbal du 29 mars 2022.

Au vote, le procès-verbal du 29 mars est accepté à l'unanimité.

3. ELECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION DES FINANCES (COFIN) (EN REMPLACEMENT DE MME ANGELIKA MANSOUR, DÉMISSIONNAIRE).

Au nom du groupe Vert'libéral, M. Michael Mäder propose la candidature de M. Patrick Eerdmans en tant que membre suppléant à la Commission des finances.

Il n'y a pas d'autres candidats, M. Patrick Eerdmans est élu tacitement.



4. ELECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES PÉTITIONS (EN REMPLACEMENT DE MME ANGELIKA MANSOUR, DÉMISSIONNAIRE).

Au nom du groupe Vert'libéral, M. Michael Mäder propose la candidature de Mme Tina Reist en tant que membre à la Commission des pétitions.

Il n'y a pas d'autres candidats, Mme Tina Reist est élue tacitement.

5. RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGUÉ A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES TAXIS, M. LE CONSEILLER COMMUNAL MARC VERAGUTH.

Le Président donne la parole à M. le Conseiller communal Marc Veraguth, pour la lecture du résumé du rapport annuel de l'Association intercommunale des taxis. Le rapport complet est joint au procès-verbal et est également à disposition des conseillers sur l'Extranet.

6. RAPPORT ANNUEL DE LA DÉLÉGUÉE A COMMISSION D'INTÉGRATION SUISSE-ÉTRANGERS (CISEE), MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE SANDRINE LARGEY BOTTL.

Point retiré.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

▪ **M. Alain Monod, Syndic**

Auberge communale : lors de la séance du 09 novembre 2021, il avait évoqué l'Auberge communal en parlant d'une fake news concernant la résiliation du bail. Désormais, ce n'est plus une fake news dans la mesure où lors d'une séance en mars, la Municipalité a décidé de résilier le bail du tenancier actuel pour le 30 juin 2023, en respectant évidemment les délais légaux impartis par le bail en question. La Municipalité tiendra le Conseil informé de l'évolution de la situation.

Réponse à Mme Dürst, extension zone 12 des T-L : lors de la séance du 15 février, Mme Dürst a demandé si une extension de la zone 12 des T-L était envisageable. Au niveau de la politique tarifaire des transports publics lausannois, on travaille par zone. La zone 11 (centre lausannois) s'arrête à la Sallaz, ensuite nous passons en zone 12 qui s'arrête au Grand-Chemin. L'arrêt dans le sens montant Lion d'Or est encore dans la zone 12 mais l'arrêt suivant Grand-Chemin est lui dans la zone 18. Il n'y a pas de problème dans la descente car il n'y a pas d'arrêt Grand-Chemin. En moyenne quotidienne, ce sont 80 personnes qui descendent à cet arrêt du Grand-Chemin et 35 qui montent. Ces derniers sont probablement des étudiants de l'Ecole hôtelière. Pour aller



dans le sens de l'intervention de Mme Dürst, c'est un peu compliqué car si nous voulions effectivement étendre cette zone 12, nous devrions obtenir d'abord l'approbation de la Direction générale de la mobilité et des routes et ensuite de l'entier des communes du bassin de transports 5. A partir du moment où vous modifiez une zone tarifaire, cela a des conséquences non seulement pour la commune, pour les transports publics lausannois mais également pour toutes les autres communes qui participent à 87,5% du déficit du trafic urbain. Et il y a fort à parier que certaines communes mettraient leur veto, à vérifier si nous avons aussi une fois mis un veto sur une demande d'une autre commune. Cela paraît difficile d'étendre cette zone 12 comme le demande Mme Dürst. Une autre piste aurait consisté à offrir la différence d'abonnement, comme le fait Lausanne pour les zones « forêts » - Chalet-à-Gobet, Vers-chez-les-Blanc, Montblesson. Par exemple, un abonnement annuel deux zones coûte CHF 740.- et trois zones coûte CHF 1080.-. Lausanne subventionne la différence à raison de 60% (soit CHF 200.-). Pour Epalinges, ce sera un peu plus difficile d'identifier les ayants droits à ces trois zones car on ne peut interdire ou exclure quelqu'un qui habite les Croisettes et qui a besoin de se rendre au Chalet-à-Gobet. Ce n'est donc pas adéquat. Une troisième piste, pour les tarifs adultes, est en train d'être analysée avec les transports publics et on pourrait arriver à une solution d'ici la fin de l'année.

Passeport vacances offert aux jeunes réfugiés : la Municipalité a décidé d'offrir aux neuf jeunes réfugiés de 9 à 15 ans de notre commune, Ukrainiens ou non, le passeport vacances.

Accueil des nouveaux habitants : le 18 juin aura lieu la cérémonie des nouveaux habitants. Vous être les bienvenus, la Municipalité encourage à participer à cette manifestation. C'est une occasion de plus de rencontrer les nouveaux habitants de notre commune.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

M. Chassang – postulat dépose rapide M2 : le 7 septembre 2021, M. le Conseiller communal Chassang a déposé un postulat demandant à la Municipalité de créer une zone de dépose rapide au terminus du M2. Ce postulat a été pris en considération par le CC le 9 novembre 2021 et transmis à la Municipalité, laquelle cherche depuis une bonne dizaine d'années une solution miracle à ce problème de dépose rapide. L'exiguïté du site, le carrefour sur la route de Berne, le petit giratoire surchargé et la dangerosité pour les piétons de traverser cette place ne permettent pas de trouver une solution évidente. Comme nous vous l'avons brièvement expliqué lors de la présentation du 29 mars, plusieurs interventions vont avoir lieu à l'interface des Croisettes dès 2024 avec, en sous-sol, création d'un tiroir pour le M2 et d'un dépôt atelier pour 18 rames et, en surface, la requalification de l'interface de transports publics devant accueillir à terme entre 7 à 13 lignes de bus. Un groupe technique a été créé comprenant le Canton, le métro, les TL, Car postal et la commune d'Epalinges en vue d'élaborer une étude préliminaire sur le réaménagement de l'interface de transports et l'intégration de places de dépose minute confortables à la montée comme à la descente. La commune



d'Epalinges sera le pilote de cette étude. La Municipalité informe que la demande de M. Chassang a logiquement déjà été intégrée au cahier des charges de ladite étude qui démarrera tout prochainement. Elle vous propose donc de vous informer des résultats de ladite étude en temps voulu mais précise qu'il n'y a pour l'instant pas de possibilités de créer ces zones de dépose.

Réponse à la demande M. Julian Pidoux chiffres exacts et actualisés hors périmètre compact : lors du Conseil communal du 29 mars 2022, Monsieur Pidoux a demandé que la Municipalité présente des chiffres exacts et actualisés du nombre d'habitants qui, selon les règles en vigueur, pourraient encore s'installer dans les terrains situés hors périmètre compact. Il doit y avoir là un malentendu car ni la Municipalité ni le Canton ne tiennent un décompte au jour le jour.

Le but du calcul proposé par le Canton en 2015 était d'évaluer si la zone à bâtir de notre commune était correctement dimensionnée par rapport aux besoins à 15 ans. Il a été constaté un important surdimensionnement de notre zone à bâtir hors périmètre compact, c'est pourquoi la commune doit réviser son PACom pour se mettre en conformité avec la loi et les dispositions supérieures.

Le taux de croissance alloué par la mesure A11 du Plan directeur cantonal pour les régions hors centre du PALM vise une augmentation maximale de la population de 0.75% par an par rapport à 2015 pendant 15 ans, soit, au moment du calcul, 354 habitants qui pourraient arriver d'ici 2036.

Or, sur la base du calcul réalisé par notre service d'urbanisme et approuvé par le Canton, il y avait en 2015 un potentiel d'accueil théorique de 2'384 habitants sachant que, dans le canton de Vaud, le calcul se fait sur la base d'une surface de plancher de 50 m²/habitant.

Si, avant le premier janvier 2016, les propriétaires disposant de terrains à bâtir avaient tous décidé de construire autant de logements que la surface disponible le permettait, Epalinges aurait compté en théorie 2'384 habitants supplémentaires et il ne resterait plus aucune zone à bâtir hors périmètre compact.

C'est donc au vu de l'ampleur du surdimensionnement de la zone à bâtir que le service d'urbanisme, se basant sur les critères édictés par le Canton a créé la zone réservée globale, puis ciblée, ceci afin de permettre à la Municipalité de garder une marge de manœuvre pour la révision du PACom.

La suite du travail sera d'examiner au cas par cas les parcelles qui feront l'objet d'un dézonage en appliquant les critères inscrit dans notre PDCom et dans la fiche d'application cantonale. Ce n'est qu'après avoir réalisé ces examens que seront refait les calculs et que l'on saura quel est le potentiel d'accueil en nouveaux habitants restant. Nous pouvons déjà anticiper que ce potentiel sera supérieur à nos besoins, c'est-à-dire aux 354 habitants permis jusqu'en 2036, et que la zone à bâtir hors périmètre compact sera déclarée « incompressible », c'est-à-dire qu'on ne pourra pas faire mieux.

A partir de là, il n'y a pas d'intérêt à faire des calculs au jour le jour du nombre d'habitants car cela évolue dans les deux sens en fonction des arrivées et des départs. Il ne faut pas se focaliser sur ce chiffre, il n'est pas déterminant pour mener le redimensionnement de la zone à bâtir.



Toutefois, selon le bilan réalisé le 31 décembre 2020, il restait encore un solde de 168 habitants hors périmètre compact.

Elle espère donc que ces explications répondent à la question de M. Pidoux et qu'elles permettront à chacune et chacun de mieux comprendre la problématique qui servira de base pour la suite des discussions au moment où nous allons traiter le préavis de la zone réservée.

- **M. Pierre Jolliet, Municipal**

-

- **M. Roland Perrin, Municipal**

- *Annonce du nombre de bouteilles de vin produites en 2021* : l'année passée, les experts de l'assurance grêle ont déterminé une perte de récolte de 31%, il s'en est suivi quelques pertes sanitaires et au bout du compte, grâce à l'action soutenue par notre vigneron M. Rouge, on a une récolte qui est de l'ordre de 60% des années habituelles, soit 1610 bouteilles.

- **M. Maurice Mischler, Municipal**

-

8. ZONE RÉSERVÉE COMMUNALE – APPROBATION – PRÉAVIS N° 08/2022

Nous reprenons le débat que nous avons commencé lors de notre séance précédente et que vous avez décidé de reporter à cette séance, en vous rappelant qu'il n'est dès lors plus possible de le reporter une deuxième fois.

La CUC, désignée comme commission ad hoc de ce dossier, en a profité pour poursuivre ces travaux, il les remercie en votre nom.

Le Président passe donc la parole à Monsieur Alain Cauderay, Président rapporteur de la commission d'urbanisme et des constructions, pour la lecture de son rapport complémentaire (au dossier).

Avant de débiter la lecture du rapport complémentaire, M. Cauderay souhaite rappeler l'historique de ce qui s'est passé jusqu'au 29 mars dernier.

Son premier rapport avait été accompagné d'un amendement déposé par la CUC lors de la séance du 29 mars. Les conclusions du préavis et l'amendement n'avaient toutefois pas été votés par le Conseil étant donné qu'une rencontre entre la Commune et le Canton était programmée afin de préciser certains points de la zone réservée. Il s'agissait de les connaître afin de voter en connaissance de cause. Cette rencontre a eu lieu le 5 avril 2022, entre le Canton et Mme Crottaz et cette dernière a amené des éléments nouveaux au dossier. C'est pourquoi la



commission s'est réunie en sa présence, le 12 avril et le 5 mai, afin de faire le point sur la situation et de rediscuter du bienfondé des recommandations de vote qu'elle avait formulées dans son rapport. En effet, des éclaircissements ont été apportés sur la question des quotas d'habitants, qui avait d'ailleurs été un des problèmes soulevés le 29 mars. Ce rapport complémentaire fait état de cette rencontre et de ce qu'il en résulte. Il en fait maintenant lecture (au dossier).

Le Président remercie Monsieur Cauderay pour la lecture du rapport et les explications ainsi que la commission pour son travail.

Il rappelle également que lors de notre séance du 29 mars dernier, nous avons traité de la question des récusations.

Mme la Conseillère Noémie Neumann Donegani et MM. les Conseillers Julian Pidoux et Guy Chassang se sont annoncés et auto récusés, et il les en remercie. Notre collègue Roger Girardet était également concerné mais excusé ce soir et démissionnaire. Il demande s'il y a d'autres personnes qui devraient se récuser ou être récusées ? Ce n'est pas le cas.

Pour ce qui est des amendements, nous en avons trois, donc un de la CUC qui a été retiré et deux de notre collègue Guy Chassang au nom des Vert'libéraux. Le Président demande s'il y a d'autres amendements ?

M. Julian Pidoux. Comme l'a relevé le rapport de la CUC, deux commissaires ont proposé de refuser ce préavis. Le sujet étant d'importance, nous aimerions ici en expliquer les raisons. Il s'exprime donc en son nom et celui du Conseiller Schmidt, qui ne pouvait pas être présent ce soir, et non dans le cadre d'un rapport de minorité.

En préambule, il faut mentionner que la commission a malheureusement dû rendre sa décision avant d'avoir en main tous les documents dont elle souhaitait disposer, en particulier la confirmation écrite des discussions qui se sont tenues lors de la dernière séance entre le Canton et la Municipalité. Reçu après le vote de la commission, le courriel du Canton s'est révélé plus pondéré concernant la possibilité de placer en zone réservée le Bois-de-Ban, alors que la Municipalité avait expliqué à la commission que l'autorité cantonale refuserait d'entrer en matière. Ce ne sont pas là des conditions de travail optimales.

Cela dit, la Commission a relevé des faiblesses de ce plan d'affectation de la zone réservée communale. D'abord, le plan proposé va à l'envers de l'esprit de la LAT, la loi sur l'aménagement du territoire, qui aimerait que l'on évite le mitage en préservant les espaces encore verts et en densifiant les espaces urbains déjà construits. En effet, ce plan valide la constructibilité des grands espaces encore verts (Bois-de-Ban, Florimont, voire Closalet) qui appartiennent à des promoteurs non résidant dans notre commune, tout en réduisant la constructibilité des parcelles de propriétaires établis et payant des impôts dans notre commune. Le plan proposé intègre ainsi dans la zone réservée des parcelles qui ne devraient pas y figurer, parce qu'en aucun cas on ne pourra les intégrer dans la zone agricole et qu'elles satisferont, selon toute vraisemblance, aux critères cantonaux pour être à nouveau considérées comme constructibles. On y trouve ainsi des parcelles déjà construites dont la surface disponible est inférieure à 2'500 m² et des parcelles non construites inférieures ou égales à 2'500 m² situées dans un environnement déjà bâti.



On permettrait ainsi à certains de construire sans attendre et pas à d'autres qui doivent prendre leur mal en patience ; alors même qu'ils pourraient dès aujourd'hui être sortis de la zone réservée. Mais on nous dit que c'est provisoire et que ces questions seront réglées dans le cadre du plan d'affectation en travail. Il n'en reste pas moins que pour l'heure c'est une inégalité de traitement.

Finalement, on nous brandit le même refrain : si nous n'acceptons pas ce plan ou si nous proposons des amendements, ce sera le Canton qui imposera des zones réservées là où il le juge bon, tant que le plan d'affectation n'est pas abouti. Puis, on nous dit également que les règles ont changé. Et qu'hors périmètre compact, ce ne sont plus les quotas qui feront foi, mais un ensemble de critères. Et que le Bois de Ban peut se réaliser sans préjudice, alors qu'il faisait exploser ces mêmes quotas il y a encore peu, raison pour laquelle nous avons reporté le vote de la zone réservée.

Enfin, les oppositions ont été survolées, alors qu'elles auraient mérité un traitement plus conséquent.

C'est pour toutes ces raisons qu'il nous paraît que ce plan n'est pas assez abouti pour être accepté ce soir. Nous ne devons valider que des plans que l'on puisse expliquer et soutenir devant la population. Ce n'est à notre avis pas le cas ici. Si le Canton veut imposer ses interdictions à nos concitoyens, c'est à lui de le faire et non pas à nous d'accepter de faire appliquer des restrictions qui ne nous conviennent pas. Nous devons donc prendre le risque calculé de refuser la zone réservée et par là-même informer le Canton que nous désirons décider nous-mêmes des priorités de la commune en la matière.

De ce fait, nous vous proposons de refuser ce plan de zone réservée qui n'est actuellement pas assez bon pour Epalinges.

Pour terminer, nous demandons que le vote se fasse à bulletin secret.

M. Guy Chassang s'exprime au nom des Vert'libéraux.

Etant donné les derniers épisodes de la saga du préavis concernant la zone réservée, les Vert'libéraux retirent les deux amendements qu'ils avaient proposés lors du Conseil précédent. Ils voteront en faveur du rapport de minorité de la commission d'urbanisme c'est-à-dire NON au préavis 08/2022 concernant la zone réservée.

Nous attirons également votre attention sur une erreur importante que contient le rapport de la commission d'urbanisme : au paragraphe « appréciation de la commission », il est écrit « Ce projet de règlement a été admis par le Canton. Il a été élaboré sur la base des critères définis dans le PDCantonal, lequel est décrit dans le chapitre précédent « lequel prévoit comme étant constructible les parcelles libres de construction de moins de 2500 m² sises au sein de parcelles construites ou les parcelles déjà construites et ayant un solde constructible inférieur à 2500 m² ».

Malheureusement ceci est inexact, car ce sur quoi on veut nous faire voter ce soir c'est la zone réservée dite « ciblée », qui a un périmètre bien plus large. Respecter les règles précédentes ferait tomber d'office une grande partie des oppositions. C'était d'ailleurs l'objectif de l'un des amendements des Vert'libéraux.

Etant donné que cette initiative est mal née, les Vert'libéraux espèrent que leurs collègues des autres partis les accompagneront dans cette voie et donneront ainsi à la Municipalité l'opportunité de revenir avec un meilleur projet.



Maintenant il souhaite y ajouter quelques commentaires personnels même s'il s'est assuré que ses collègues Vert'libéraux en approuvent l'essentiel.

Tout d'abord il rappelle que nous nous attaquons ce soir au droit de propriété et que cette initiative met à mal plusieurs articles de la Constitution et en particulier les articles 5 et 26 comme il l'avait développé lors du dernier Conseil. Mais c'est un autre aspect qu'il veut développer ce soir, car il voit à l'œuvre dans cette initiative ainsi que dans l'initiative concernant le PDcom, des dérives inquiétantes pour la vigueur de notre démocratie locale.

En effet dans cette affaire, la Municipale en charge de l'urbanisme, appuyée par le président de la CUC, agite deux arguments qu'il trouve inquiétants :

1. Nous sommes pressés par des délais impératifs, il faut donc se dépêcher d'approuver. Or un article très récent du journal 24heures nous apprend que moins d'une quinzaine de localités concernées par le dézonage, sur les 169 communes concernées auront tenu le délai des cinq ans qui expire le 20 juin prochain. A ses yeux, cela prouve que les contraintes édictées par l'administration cantonale sont inappropriées.
2. Deuxième argument, nous devons satisfaire aux directives du service cantonal du développement territorial et n'avons pas de marge de manœuvre. Une personnalité éminente de la CUC, lors d'une séance, à laquelle il participait, d'ajouter « nous n'avons pas la compétence, il faut donc suivre les directives de la DGAT car ce sont eux qui sont compétents ».

Il croyait naïvement que les membres des commissions permanentes, et tout particulièrement leur président, étaient choisis pour leurs compétences. Plus sérieusement, nous voyons là, à l'œuvre, une dérive classique dans les démocraties, bien connue des spécialistes en sciences politiques, à savoir que sous prétexte d'expertise, les fonctionnaires s'imposent aux élus et non le contraire. C'est un cancer, car cet argument d'expertise est très puissant, pernicieux et sans limite.

Si nous l'acceptons, nous pourrions remplacer les séances de notre Conseil par un tampon encreur « Approuvé car conforme aux directives » et demander à la DGAT de faire les promesses électorales à notre place lors des prochaines élections.

Il trouve, au passage, que nous aurions dû être alertés lorsque le Service du développement territorial s'est récemment transformé en Direction Générale d'aménagement du territoire.

Par un vote NON ce soir, vous marquerez un coup d'arrêt à cette dérive et remettrez les fonctionnaires cantonaux à leur juste place, qui est d'éclairer les décisions des élus, pas de leur imposer leur point de vue, sinon notre démocratie locale est devenue un théâtre d'ombres.

Le Président prend bonne note du retrait des deux amendements des Vert'libéraux. Comme l'a mentionné M. Pidoux toute à l'heure, son intervention n'est pas un rapport de minorité mais bien une intervention individuelle. Il rappelle que les délais pour la transmissions des rapports, même de minorité, doivent être déposés dans les mêmes délais, soit 20 jours avant la séance du Conseil. Il fait lecture du paragraphe concerné de l'art. 53 du règlement.

Mme Fabienne Bride souhaite rectifier les propos de M. Julian Pidoux. Faisant également partie de la CUC, elle trouve qu'il n'est pas juste de dire que nous n'avons pas toutes les informations avant de voter pour le premier rapport puisque Mme Crottaz et les urbanistes leur



avaient apporté toutes les informations. C'était une question de confiance et certains avaient besoin d'avoir les documents et d'être sûrs que leurs propos étaient justes.

M. Anton Epp. Si on mettait la parcelle Bois de Ban/Possession en zone de réserve, cela pourrait coûter plus d'un million à la commune, nous disait-on à la dernière séance, plusieurs dizaines de millions selon le rapport complémentaire de la CUC. Cela lui semble beaucoup pour les frais prétendus de la planification, et il ne s'agirait pour le moment que de ça. Et cela est très vague. Il pense qu'on peut donner un chiffre bien plus précis : 0.-. En effet le Tribunal Fédéral tout comme les instances précédentes ont affirmé que la commune n'était pas obligée de tenir compte de la limitation de croissance hors périmètre compact lors de l'appréciation du plan de quartier Bois de Ban/Possession. Tout comme elle n'était pas obligée d'étudier la faisabilité économique du projet. En même temps le Tribunal Fédéral a rappelé, il cite, « Que des mesures conservatoires pouvaient le cas échéant encore être prises avant la délivrance des permis de construire, à l'exemple de l'adoption d'une zone réservée ». Il lui semble clair que c'était au promoteur d'apprécier et d'assumer ce risque puisque l'acceptation du plan de quartier Bois de Ban/Possession était tout à fait légale tout en rappelant la réserve de la faisabilité sous l'aspect de la limitation de croissance hors périmètre compact. Par ailleurs il ne pense pas que quelqu'un de la commune aurait pu garantir jusqu'à présent que le quartier pourrait se réaliser sans tenir compte du quota d'accueil de nouveaux habitants. Le promoteur a pris ce risque, il a spéculé.

Si on lit le rapport de la CUC on a l'impression que le quota d'accueil de nouveaux habitants est simplement tombé et cela sans qu'aucune loi ou ordonnance n'aient changé. Et pourtant, même si on admet que le quartier Bois de Ban/Possession et les constructions sur les parcelles de moins de 2500 m² en périmètre puissent être construits, il reste que la commune doit restreindre les terrains à construire pour ne pas dépasser la croissance admise pour les 15 prochaines années. Si la parcelle Bois de Ban/Possession est construite, la Commune n'aurait pas d'autre possibilité que de dézoner toutes les parcelles dépassant 2500 m² dans le futur PACom. Cela fait bien une différence pour la planification si on a encore un certain quota d'accueil de nouveaux habitants ou si tout est épuisé par le quartier Bois de Ban/Possession. Et le constat de Madame la Municipale Brigitte Crottaz reste inchangé. Il cite du PV : « C'est clairement une injustice pour les Palinzardes et Palinzards. On peut donc clairement parler d'inégalité de traitement de la parcelle Bois-de-Ban/Possession par rapport aux autres propriétaires ».

Et les propriétaires de ces parcelles, même si la planification est avancée jusqu'au permis de construire comme par exemple pour la parcelle à côté de l'arrêt de bus Ballègue mise en zone réservée cantonale, ces propriétaires seraient-ils également dédommagés à coups de millions ? Pour conclure il propose d'accepter l'amendement tel qu'il était proposé par la CUC (même s'il fut retiré par la suite), soit :

Le Conseil communal demande à la Municipalité de bien vouloir établir un dossier à soumettre au Canton et à l'enquête publique, en vue de l'établissement d'une zone réservée communale selon l'art. 46 LATC sur la parcelle 794.

Et pensez au fait qu'on pourrait cultiver autre chose que des maisons sur ce terrain au lieu du béton!

Le Président prend note de la demande de maintien de l'amendement retiré par la CUC.



M. Alain Monod, Syndic, revient sur les propos surprenants de M. Chassang. Il a envie de citer Pierre Dac : « On a tort de vouloir avoir raison, face à des gens qui ont toutes les raisons de croire qu'ils n'ont pas tort ». Apparemment, vous détenez la vérité à vous seul M. Chassang. Vous vous en prenez à Mme Crottaz au lieu de vous en prendre à la Municipalité dans son entier car nous sommes un collègue. Vous vous en prenez au président de la commission et aux fonctionnaires du Canton car ils ont mal fait leur travail. Ces propos sont assez étonnants. Vous citez l'article du 24heures où certes un certain nombre de communes n'ont pas rendu leurs dossiers zones réservées. Vous oubliez de citer la fin de l'article et de citer la conseillère d'Etat qui dit que ces communes-là vont être mises à l'ordre et cela la Municipalité n'en n'a pas envie.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, remarque dans les propose évoqués précédemment une immense défiance par rapport à la Municipalité, voire des accusations de mauvaises foi, ce qu'elle trouve assez particulier sachant que nous avons été des plus transparents dans les discussions et que les propos entendus ont été transmis intégralement à la CUC. Il se trouve qu'au moment de les retranscrire par écrit, le Canton a peut-être changé une demi phrase et que certains estiment qu'ils ont été trompés ? C'est vraiment exagéré. Elle pense également qu'il y a un oubli assez important de la part de M. Pidoux qui est un opposant tout à fait déclaré de ce quartier Bois-de-Ban et qu'il oublie de dire qu'il en est le voisin direct et qu'il y a donc un conflit d'intérêt qui devrait être annoncé en début de toutes ses interventions.

Pour répondre à M. Epp, les frais sont une estimation, la Municipalité a accompagné le projet du Bois-de-Ban durant le processus sans forcément le porter mais en ne s'y opposant pas. Par rapport à la législation, s'il devait maintenant se créer une zone réservée au Bois-de-Ban, cela pourrait poser des problèmes juridiques et le propriétaire aurait tous les droits de faire un procès à la Commune. Des frais, il y en aura de toute façon.

Elle constate que tout le monde veut défendre des parcelles vertes, elle le comprend bien. Mais n'oubliez pas aussi que si vous pensez défendre la population Palinzarde par ces interventions, vous la prêteriez probablement par les frais que vous allez occasionner, qui pourraient être de près d'un million, qui seront à payer par les impôts de nos concitoyennes et concitoyens, elle n'est pas sûre que ce soit un cadeau à leur faire.

Si malgré les explications concernant les chiffres donnés au moment des communications, si malgré le retrait de l'amendement de la CUC, un nouvel amendement est déposé, elle tient à redonner quelques informations.

Si le quartier du Bois-de-Ban devait être mis en zone réservée malgré ces explications, il faudrait d'une part tout de même adopter le préavis zone réservée ciblée tel que présenté ce soir. La procédure a commencé en 2018 et qu'il est nécessaire d'avancer pour vous proposer une fois un plan d'affectation communal complet. Si on n'a pas de zone réservée, ni de PDCOM, on ne peut rien faire. On peut aussi laisser trainer. Vous dites que la Municipalité n'est pas pressée, que des tas de communes l'ont fait. Sachez que le Canton donne une subvention à toutes les communes qui déposent un PACOM, que ce PACOM coûte plusieurs dizaines de milliers de francs et que le Canton va donner une subvention aux communes qui le rendent dans un délai normal. Ce ne sera pas juin 2022 car il y a beaucoup de retard mais on va probablement perdre cette subvention cantonale qui est tout de même de l'ordre de CHF 15'000.- à 20'000.-. Donc si on devait ne pas rendre ce projet dans les temps, ce serai de l'argent dépensé pour rien. On devrait accepter ce préavis tel que proposé aujourd'hui et redéposer un dossier de zone réservée qui devrait être préparé par le Service de l'urbanisme, ce qui va demander quelques



heures supplémentaires de travail pendant lesquelles nous ne pourrions toujours pas avancer sur le PACom. En plus de cela, il y aura les frais auprès du mandataire pour faire ce deuxième dossier de zone réservée, ce qui coûtera quelques dizaines de milliers de francs, ensuite des frais de justice qui découleraient d'une opposition très probable des propriétaires pour des actes illicites de la commune, qui aurait agi contrairement à la bonne foi ou au droit, en laissant le propriétaire aller de l'avant dans son projet de demande de permis de construire. Selon les juristes consultés, il faut tenir compte de la stabilité des plans. Envisager une zone réservée uniquement dans le but de redimensionner la zone à bâtir est quelque chose qui a été refusé par le tribunal pour la commune de Montreux et qui fait maintenant jurisprudence. Il convient donc pour le Conseil communal de savoir s'il veut retarder indéfiniment le projet du Bois-de-Ban et occasionner un risque financier pour la Commune alors qu'en fin de compte, le projet sera probablement construit et que suite à la discussion avec le Canton, ce PQ n'aura aucun impact sur le sort des autres parcelles situées hors périmètre compact. C'est peut-être une inégalité par rapport aux autres Palinzards si eux ne peuvent pas construire mais cette affirmation du Canton est maintenant tout à fait claire et cela ne préjudiciera pas les autres constructions, ce n'est donc plus un argument. Elle reste bien entendu à disposition pour d'autres questions.

M. Julian Pidoux ne peut pas laisser dire n'importe quoi. Premièrement, il n'a jamais parlé de tromperie, il a dit qu'ils n'avaient pas eu tous les documents en main. Deuxièmement, il ne peut pas accepter qu'on invente des conflits d'intérêts alors que le Président, avant même qu'il ait pris la parole, ait mentionné sa récusation – qu'il avait d'ailleurs fait parvenir au Bureau des semaines avant que l'on ne traite ce préavis. Il prie de s'en tenir aux faits et de ne pas faire d'attaques personnelles.

M. Michael Crottaz, la CUC a fourni un travail conséquent avec la collaboration de la Municipalité et du Service de l'urbanisme, afin de fournir un rapport très complet sur le préavis zone réservée communale. Au nom du Groupe Socialiste, il tient à remercier les commissaires et le président rapporteur pour ce travail. Comme expliqué dans le rapport, ce projet de zone réservée est une étape provisoire qui va permettre à la Municipalité d'avancer sur le PACom. C'est ce dernier qui servira de base à l'urbanisation de la Commune durant ces prochaines années, il est donc important qu'il puisse avancer au plus vite. Avec les informations apportées ce soir et celles très claires du rapport, il invite à accepter les conclusions du préavis telles que proposées et refuser l'amendement retiré et proposé à nouveau.

M. Anton Epp, demande une confirmation. Si le plan de quartier Bois-de-Ban/Possession est construit ou pas, cela n'aurait aucune influence sur la suite de la constructibilité des autres parcelles. Cela lui semble bizarre car pour l'établissement de cette zone réservée telle que nous l'avons lu, c'était dit qu'il faut tenir compte notamment de la restriction de la croissance hors zone périmètre compact. S'il n'y a plus aucune réserve ou au contraire, s'il y en a 150 qui restent, même si les chiffres ne sont pas exacts et définitifs, cela fait tout de même une différence.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, n'avait pas voulu lire intégralement le compte-rendu du Canton, le voici pour plus de clarté :

« Le nombre d'habitants prévus pour le PQ Bois-de-Ban/La Possession n'aura aucun impact sur le sort des autres parcelles situées hors périmètre compact. En effet, ces dernières doivent



être traitées en tenant compte des cinq critères définis dans la fiche d'application cantonale y relative. Le dimensionnement de la zone à bâtir d'habitation est mixte, sera déclarée incompressible uniquement s'il n'est pas possible de répondre à la mesure A11 du PDCant après avoir appliqué les cinq critères. Dès lors, agissant uniquement à l'aide des critères et pas en se basant sur le nombre d'habitants, le dimensionnement de la commune d'Epalinges sera déclaré vraisemblablement incompressible si tout a été mis en œuvre pour réduire le surdimensionnement. »

Ce plan de quartier a débuté il y a très longtemps, bien avant que nous votions la LAT, qui par ailleurs est une loi votée par la population. C'est donc une décision tout à fait démocratique que de bien vouloir suivre la LAT au sein de notre commune. Avant la LAT, l'impression qu'on avait quant au chiffre du nombre d'habitants ne devait pas être tenu dans la compatibilité du nombre d'habitants comme maintenant. C'est pour cela qu'une rencontre avait eu lieu avec le Canton en disant que ce projet date de très longtemps, 240 habitants alors qu'on a le droit plus qu'à 168 théoriquement. Il a été répondu qu'on ne compte plus comme cela, ce projet a reçu un aval du tribunal fédéral pour être construit, donc on aurait de toute façon trop d'habitants à Epalinges. De toute façon, même en supprimant toutes les zones de la zone réservée, on dépassera les quotas de 354 qui étaient autorisés. On sera déclarés incompressibles, mais cela n'empêchera pas les futures constructions dans les zones qui ne sont pas mises en zone réservée.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président revient sur la demande de M. Julian Pidoux qui demande le vote au bulletin secret. Il rappelle que vingt conseillers au moins doivent soutenir cette demande.

Au vote, avec 18 oui, 39 non et 8 abstentions, le vote à bulletins secrets et refusé.

M. Stéphane Bruneau. Etant donné que cet amendement a été retiré sur le rapport présenté et que la réflexion de tous les groupes a été faite sur la base que cet amendement ne serait plus présent, il demande une suspension de séance de quelques minutes afin de pouvoir laisser aux groupes le temps de discuter sur la réapparition de cet amendement.

Le Président accorde une suspension de séance de cinq minutes.

Le Président reprend la séance et propose au vote l'amendement de M. Epp :

Le Conseil communal demande à la Municipalité de bien vouloir établir un dossier à soumettre au Canton et à l'enquête publique, en vue de l'établissement d'une zone réservée communale selon l'art. 46 LATC sur la parcelle 794.

Au vote, avec 12 oui, 47 non et 2 abstentions, l'amendement de M. Epp est refusé.

Nous allons maintenant voter sur chacune des 3 conclusions du préavis.



Nous commençons par la 1^{ère} :

« *D'approuver les réponses formulées à l'encontre des oppositions* ». Il rappelle que Mme Neumann Donegani et MM. les Conseillers Pidoux et Chassang sont récusés et ne peuvent donc pas voter.

Au vote, avec 49 oui, 7 non et 6 abstentions, la première conclusion est acceptée à une grande majorité.

Venons-en maintenant à la 2^{ème} :

« *D'adopter la zone réservée communale selon l'article 46 LATC telle que soumise à l'enquête publique du 9 juin au 8 juillet 2018 et à l'enquête publique complémentaire du 11 mars au 9 avril 2020* »

Au vote, avec 48 oui, 10 non et 7 abstentions, la deuxième conclusion est acceptée à une grande majorité.

Nous arrivons maintenant à la 3^{ème} conclusion :

« *D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes démarches utiles en vue de l'approbation et de l'entrée en vigueur de la zone réservée communale* »

Au vote, avec 51 oui, 10 non et 4 abstentions, la troisième conclusion est acceptée à une grande majorité.

Le Président passe maintenant au vote de l'ensemble des conclusions du préavis :

Au vote, avec 50 oui, 10 non et 5 abstentions, le préavis 08/2022 est approuvé à une large majorité.

9. RÉPONSE AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNAL MURIEL CUENDET SCHMIDT VISANT À FACILITER L'ACCÈS AUX INFORMATIONS CONCERNANT LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR LES PROCHES CONFRONTÉS À UN DEUIL – RAPPORT N° 11/2022.

Le Président donne la parole à M. Tauno Jalanti, président-rapporteur de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire pour la lecture de son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que la commission pour leur travail.

La discussion n'est pas demandée.

Le Président passe au vote du rapport.

Au vote, avec 64 oui, le rapport 11/2022 est approuvé à l'unanimité.



10. AMÉNAGEMENT DE TROIS PLACES DE JEUX – PRÉAVIS N° 12/2022.

Le Président donne la parole à M. Fabien Loi Zedda, président-rapporteur de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire pour la lecture de son rapport (au dossier).

Le Président le remercie ainsi que la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

Mme Tina Reist. Le groupe Vert'libéral trouve le projet louable et intéressant mais certains membres s'interrogent sur le coût élevé de la mise en place à CHF 280'000.-. Des poubelles à CHF 3'000.- pour la place de jeux des Planches et CHF 2'500.- pour celles de Bois-de-Ban. Est-ce une erreur ? Aux Planches, se pose la question du coût de la pose des rochers à CHF 5'000.- puisqu'il est indiqué que les matériaux utilisés seront naturels et de proximité. La même question se pose pour la fourniture des bancs en troncs à CHF 2'000.- et les rondins à CHF 1'000.- pour la place de jeux de Bois-de-Ban. Elle remercie la Municipalité de donner quelques éclaircissements.

M. Roland Perrin, Municipal, répond que pour la poubelle il doit s'agir d'une erreur. Pour le reste, des estimations de coûts ont été faites en fonction de l'approvisionnement possible, des transports, de la mise en place, etc. Il précise qu'une partie des travaux sera certainement faite par le personnel de la voirie ou des espaces verts, le travail en interne diminuera probablement les coûts.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote du préavis.

Au vote, avec 64 oui, le préavis 12/2022 est approuvé à l'unanimité.

11. MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N° 13/2022

Le Président donne la parole à M. Jean-Pierre Michaud, président-rapporteur de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire pour la lecture de la synthèse de son rapport (rapport complet au dossier).

Le Président le remercie ainsi que la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Adame Biruk remercie la Municipalité pour cet excellent projet. Il ne peut que l'encourager à continuer dans ce sens car c'est super bénéfique d'un point de vue économique et écologique



et cela répond à une très grande partie à son vœu déposé le 16 décembre 2020. Reste encore certains points comme notamment le parking de la Croix-Blanche.

M. Nicolas Häusel émet le vœu que dans le cadre de ses travaux à l'arrêt de bus de Ballègue, l'intensité lumineuse soit baissée automatiquement la nuit. Actuellement, l'intensité est constante toute la nuit.

M. Roland Perrin, Municipal prend acte de ce vœu.
Le Président passe au vote du préavis.

Au vote, avec 64 oui, le préavis 13/2022 est approuvé à l'unanimité.

12. RÉNOVATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES, ASSAINISSEMENT DES TERRAINS DE FOOTBALL DU BOIS-DE-LA-CHAPELLE ET REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE – PRÉAVIS N° 14/2022.

Le Président donne la parole à M. Fabien Loi Zedda, président-rapporteur de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire pour la lecture de son rapport (au dossier).

En préambule à la lecture de son rapport, M. Fabien Loi Zedda propose aux anciens des groupes d'informer les nouveaux conseillers de « l'affaire » du terrain synthétique, puisqu'il faut bien l'appeler comme cela, même s'il a volontiers assumé d'être bombardé à l'insu de son plein gré à la tête de ce serpent de mer. Il ajoute qu'il espère pouvoir ne pas attendre d'avoir 75 ans pour jouer sur ce fameux terrain. Il fait maintenant lecture de son rapport.

Le Président le remercie ainsi que la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Adame Biruk remercie la commission pour son travail. Il ne peut que recommander d'approuver ce préavis. Conscient de l'urgence du dossier, il se demande toutefois pourquoi le terrain côté Est sera plus petit qu'actuellement ? Il s'inquiète que pour quelques centimètres, ce terrain ne puisse pas être un grand terrain comme celui d'à côté. Il fait de l'unihockey et constate qu'il manque des grandes salles dans tout le canton. Il a bien vu dans le préavis que le FC Epalinges trouve suffisant d'avoir un petit terrain pour les juniors mais si ça devait se jouer qu'à quelques petits centimètres car le talus est trop proche ou autre, dans la mesure où cela ne retarde pas le projet, il conviendrait que ce soit aussi un grand terrain. Le jour où le FC Epalinges organise un grand tournoi avec des adultes et des juniors, cela permettra d'avoir suffisamment de grands terrains sur la commune.

M. Pierre Jolliet, Municipal répond qu'on ne peut pas faire deux terrains de la même grandeur au vu de la limite avec la forêt. Il y a également toute une zone en pente sous le rond-point. C'est pour cette raison, de concert avec le FC Epalinges, qu'il a été prévu que le grand terrain



sera aux normes complètes et que celui qui est légèrement plus petit servira pour faire jouer les matchs des jeunes joueurs. Il informe également qu'un éclairage accepté et acceptable par la fédération de football sera installé, mais ce ne sera pas simple de le faire passer auprès des habitants.

M. Erich Dürst va également soutenir ce préavis mais souhaite clarifier certains points. Nous votons ce soir sur ce projet du Bois-de-la-Chapelle. Nous prenons acte des autres projets de la Municipalité mais nous ne les votons pas ce soir. Il y aura d'autres préavis à venir. Il est important de rappeler que le Conseil sera libre de se déterminer à l'avenir sur ces autres projets à venir.

M. Pierre Jolliet, Municipal, répond que c'est bien le but de ce préavis. Mais le but est également de faire un point de situation pour tous les conseillers. La motion de M. Perret est claire, le club est en danger. Il faut maintenant prendre acte qu'on devra faire quelque chose. Aujourd'hui nous parlons du Bois-de-la-Chapelle, ensuite il y aura le préavis sur les vestiaires du Bois-de-la-Chapelle et il y aura aussi le projet de la Croix-Blanche qui sera plus contraignant et plus cher, qui sera également sujet à discussion.

M. Nicolas Häusel comprend cette réponse mais cela ne le rassure pas sur la suite, sur notre liberté à venir de choisir les projets à venir à la Croix-Blanche. Il soutient également la rénovation des terrains au Bois-de-la-Chapelle, la rénovation des vestiaires, le terrain synthétique de la Croix-Blanche. Mais concernant le petit terrain à venir sur le remblai de la Croix-Blanche, il pense qu'il est encore très tôt pour se prononcer là-dessus. Il y a eu lors de la dernière séance du Conseil communal toute une présentation sur les projets urbanistiques et d'espaces publics concernant les Dailles/Arzillier et la Croix-Blanche. Si le projet des Dailles ne peut se faire pour une raison ou une autre, le petit terrain supplémentaire sur le remblai de la Croix-Blanche pourrait ne pas voir le jour ou être moins prioritaire qu'il ne l'est maintenant. Il rappelle que ce n'est pas une obligation pour l'instant de faire ce petit terrain. Il soutient cette vision que la Municipalité veut donner mais nous faire voter cette conclusion de prendre acte des décisions nous engage à prendre un peu trop pour un avenir qui n'est pas si clairement défini que ça.

M. Pierre Jolliet, Municipal, répond que si on présente un préavis et qu'on ne dit pas tout ce qui a derrière un projet, le Conseil va revenir sur le fait que la Municipalité saucissonne son préavis. Ici, on vous dit voilà nos intentions. Nous sommes en démocratie, c'est le Conseil qui décidera de cas en cas. La question qui va rester est peut-être le petit terrain suivant les projets qu'il y aura à la Croix-Blanche, c'est possible qu'il ne se fasse pas. Il ne faut pas oublier qu'il y a quelques années, on avait les terrains du Bois-de-la-Chapelle, le grand terrain de la Croix-Blanche et on voulait construire un terrain synthétique supplémentaire pour faire fonctionner le club de football. Or, avec ce qu'on va faire là, on va avoir le Bois-de-la-Chapelle, la Croix-Blanche en synthétique mais le club de football, c'est 300 personnes qui jouent pour trois terrains. Donc, il faudra bel et bien qu'on trouve une solution, peut-être ailleurs pour un terrain supplémentaire. Ce sont vraiment des intentions et il faut faire confiance à la Municipalité.



Mme Anne-Catherine Doyer. Cela fait 50 ans qu'elle travaille dans le sport à Epalinges. Pour elle, lorsqu'on pense à construire, ça devrait être construit et quand on construit, c'est déjà trop petit. Prenons l'exemple de la salle de gym de la Croix-Blanche où lorsqu'on a pensé à la construire, on s'est battu avec le basket pour que cette salle soit plus grande et qu'on ait une triple. C'était en 1987. Aujourd'hui, on s'aperçoit qu'il aurait fallu une triple depuis longtemps. Ce qui manque dans cette commune, c'est un état des lieux et un projet non pas pour demain ou après-demain mais pour les vingt à trente ans qui vont venir pour les enfants de la commune. Le basket compte également entre 250 et 300 enfants qui pratiquent le basket et la salle qui est construite maintenant devrait être utilisée mais ne l'est pas car les dimensions ne sont pas justes. Essayons d'avoir une vue à plus long terme, on avait pensé ces terrains alors allons jusqu'au bout. Faisons un inventaire en fonction des besoins du sport à Epalinges et des gens qui vont y venir. Les gens qui font du sport sont des personnes équilibrées qui ont besoin de pouvoir faire leur sport.

M. Mazyar Yosefi précise que ce débat a eu lieu au sein de la commission. Il est important de rappeler aux nouveaux conseillers qu'il ne faut pas oublier que lorsqu'on vient avec des projets ambitieux tel que la promotion du sport, on va demander le coût, si cela est nécessaire, si l'endroit est adéquat, etc. Nous avons un rôle à jouer et penser à plus loin que nos besoins dans les deux prochaines années.

M. Nicolas Häusel. Son intervention n'était pas pour diminuer ou restreindre l'offre en terrain de sport dans notre commune mais plutôt pour hiérarchiser et équilibrer les projets. On nous a présenté des terrains de volley sur le terrain de l'Arzillier, si ces projets ne peuvent pas se faire, pourquoi prioriser un terrain qui soit peut-être moins fonctionnel sur le remblai de la Croix-Blanche (le nouveau petit terrain) alors que d'autres besoins peuvent aussi être d'actualité.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote du préavis.

Au vote, avec 63 oui et 1 abstention, le préavis 14/2022 est approuvé à une grande majorité.

13. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL YOURI ROSSET « GRANDS PANNEAUX PUBLICITAIRES, EST-CE VRAIMENT NÉCESSAIRE ? » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président donne la parole à M. Enzo Santacroce, rapporteur de la commission ad hoc nommée pour traiter cette affaire pour la lecture de son rapport (au dossier) à la place de Mme Gabrielle Garoflid, absente ce soir.

Le Président le remercie ainsi que la commission pour leur travail. Il donne la parole au postulant, M. Youri Rosset, qui souhaite amender son postulat.



M. Youri Rosset souhaite apporter quelques modifications à son postulat. En effet, lors de la séance de la commission, il a été relevé qu'elle se prononcerait favorablement moyennant quelques modifications au niveau de ses demandes à la Municipalité, qu'il a informellement promis de faire. Les voici donc maintenant :

Au point 1 - *établir un inventaire des panneaux publicitaires gérés par la SGA dans notre commune* - il s'est rendu compte après coup que le nombre de panneaux n'était pas clair. On parlait de 4 panneaux publicitaires sur la commune mais en allant sur le site de la SGA pour voir les endroits où afficher à Epalinges, on constate qu'il y en a plus. Il y en a un au contour de la Girarde qui maintenant est en travaux mais qui est bel et bien en place. Cela a un impact sur ses deux dernières questions.

Ensuite, il a allégé la partie centrale en mettant seulement « évaluer les conséquences positives et négatives » et n'a pas gardé les détails des conséquences positives pour la commune et ses habitants, ni ceux des bénéfices apportés par cette décision sur un plan écologique, ceci suite à la remarque que tout cela étaient très difficiles à quantifier.

Il fait ensuite lecture d'un extrait d'un rapport lu sur la publicité, un extrait sur un chapitre qui s'appelle le bonheur par la consommation. Selon l'économiste Tim Jackson, la publicité ruinerait même toute démarche de prise de conscience écologique car ces messages contredisent les discours de responsabilisation. Il cite Tim Jackson : « Prier instamment les citoyens d'agir contre le CO2, d'isoler leur maison, baisser le thermostat, de mettre un gros pull, de prendre un peu moins la voiture, de marcher un peu plus, de passer les vacances à la maison, d'acheter des produits locaux, toutes ces demandes resteront inaudibles ou seront rejetées comme de la manipulation tant que tous les messages relatifs à la consommation iront dans la direction opposée. ». Par cette citation, il souhaite faire prendre conscience à chacun que cette thématique est essentielle, hyper importante sur un plan écologique et on ne peut pas juste s'y opposer car il n'y a que 4 panneaux à Epalinges. C'est une problématique que nous devons prendre en compte.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

M. Enzo Santacroce prend la parole ce soir au nom du groupe PLR pour vous soumettre notre opposition à la prise en considération du postulat de M. Youri Rosset.

Nos arguments sont les suivants :

- Les panneaux publicitaires ne sont pas uniquement utiles aux grandes entreprises, mais aussi aux petites telles que les boucheries ou les boulangeries. Faire connaître leurs activités et attirer des clients potentiels, aussi hors d'Epalinges, leur sera assurément bénéfique, spécialement après deux ans de pandémie ;
- Genève, par exemple, a interdit les panneaux publicitaires, ce sur quoi les commerçants se plaignent et confirment que cette décision met à mal leurs affaires ;
- Par ce biais, nous relevons que la publicité contribue à l'économie, aussi bien par le nombre d'emplois qu'elle génère que par le nombre de formations qu'elle propose ;
- Nous combattons l'objectif sous-jacent que recèle la question du postulat, soit l'interdiction de produire et de consommer. La décroissance n'est pas la voie pour prendre les mesures en faveur du climat, lesquelles doivent se concentrer sur la mise en place d'infrastructures durables et innovantes ;



- Enfin, les publicités permettent aux jeunes générations d'activer leur esprit critique en s'intéressant aux évolutions des mœurs de la société.

Par ces cinq arguments, nous vous proposons de ne pas prendre en considération le postulat cité en titre.

M. Michael Crottaz tient à remercier la commission pour l'étude de ce postulat. La commission semble avoir soulevé des points intéressants mentionnés maintenant et qui donne à réfléchir à la manière de voir le monde qui nous entoure. Le Groupe Socialiste soutient cette nouvelle manière d'appréhender l'affichage public. En effet, il serait intéressant d'étudier quels seraient les impacts sociaux, écologiques et économiques que la suppression de ces panneaux publicitaires impliquerait. Par conséquent, au nom du Groupe Socialiste, il invite à soutenir la prise en considération de ce postulat tel qu'amendé par M. Rosset.

M. Alano Cauderay demande à l'Assemblée si une publicité incite à la consommation ou pas ? Est-ce que cela a été d'une quelconque utilité pour vous dans la rue de voir cela ? Personnellement non, il passe à côté sans les regarder car il est déjà inondé d'informations absolument partout. A force d'être inondé, on ignore. D'ailleurs, c'est remarqué qu'à la télévision, ils se plaignent de ne plus avoir de gens qui font de la publicité car dans le fond, cela ne fonctionne plus. Personnellement, il ne voit pas de raisons de vouloir garder des panneaux publicitaires qui ne servent à rien. Il a vécu quelque chose d'extraordinaire en allant à Cuba, il n'y a pas de panneaux publicitaires là-bas mise à part la publicité politique. Et ça fait du bien. C'est un signe fort de dire qu'on enlève quelques panneaux car cela a très peu d'effets.

M. Stéphane Bruneau. Le postulat de M. Rosset pose plusieurs questions se basant sur de nombreux rapports et études, tant sur le plan pollution que sociétale, notamment en termes de surconsommation. Il est clair que ces rapports nous permettent de comparer Epalinges avec ses quelques panneaux avec des villes comme Sao Paulo, Grenoble ou Genève. Parlons d'incitation à la consommation avec ces quelques panneaux qui promeuvent autant de produits et services commerciaux que culturels. Il ne croit pas que des affiches pour Athletissima encourage les lecteurs de ces affiches d'aller dévaliser les magasins de sports ou autres produits de sponsors comme la BCV, qui sont des sponsors en général notifiés en petit et donc moins visibles. Et même si c'était le cas, n'est-ce pas de la responsabilité individuelle de chacun de mesurer ses besoins et ses capacités d'achat. Vous pourrez lui dire que ces affiches peuvent avoir un impact sur des esprits moins formés comme les enfants. Mais n'est-ce pas de la responsabilité des parents et de l'école de les éduquer et de les former à l'esprit critique ? Devrait on interdire dans ce cas le port de tout habit de marque, autrement plus impactant dans les esprits, car présents dans les écoles, et dont les conditions de fabrication, notamment dans des pays du tiers monde, sont horribles ? Les objets publicitaires divers comme les goodies, le placement dans les films et clip-vidéos, émissions, notamment de télé-réalité, sont autrement plus nocifs à tout point de vue et en libre accès que ces quelques malheureux panneaux. Concernant la pollution engendrée, la commission a bien relevé le fait que végétaliser l'endroit concerné n'était pas possible, quant à y mettre un espace d'affichage libre, encore moins. Et même, dans ce cas, si cela était possible, il doute fortement que la quantité de papier, de colle, de scotch et autres adhésifs, d'encres, etc. soient moins polluant que ces 4 malheureuses affiches. Enfin, apparaît un aspect financier. A l'heure où les comptes 2021 sont déficitaires, que le budget 2022 l'est



aussi et que le Conseil, dans sa grande majorité, a voté un relèvement du plafond d'endettement, peut-on se permettre de perdre un quelconque revenu, aussi minime soit-il ? Nous sommes garants de la dépense publique, dépenses financées en grande partie par les impôts de nos concitoyens, cet argent ne nous appartient pas. Or, ne serait-ce qu'en frais de commissions, de personnel communal mobilisé pour répondre à ce postulat et bien évidemment du temps rémunéré du Municipal en charge, nous allons dépenser presque trois fois ce que nous rapporte annuellement ces panneaux. Voilà une drôle de manière de gaspiller l'argent des contribuables Palinzards. En conclusion, il invite à refuser ce postulat, qui, de par son nihilisme déplacé, n'améliora aucunement la vie de nos concitoyens mais ne fera qu'augmenter le déficit du budget communal. Il y a d'autres combats dans ce domaine plus important à mener que d'interdire quatre panneaux d'affichage à un carrefour.

M. François Puricelli. Il souhaite apporter quelques précisions supplémentaires à ce qu'a dit M. Santacroce. Il est président de la Maison de jeunes et à leur siège de Bellevaux, il y a des panneaux publicitaires gérés par la SGA qui ont été posées à la condition qu'il n'y ait que des affiches culturelles. Il y voit donc régulièrement de nombreuses affiches annonçant des spectacles, pour le théâtre Boulimie, le théâtre Kleber Méleau, etc. ou des concerts. C'est bien gentil de vouloir abolir les panneaux. Deuxième aspect, nous sommes un pays démocratique et votons quatre fois par année des initiatives et des référendums. Et qu'est-ce qu'on voit ? Des affiches.. Elles jouent un rôle dans l'exercice de nos droits démocratiques. Outre son côté moralisateur, cette interdiction pose problème. Il ne voit pas que la commune sorte les panneaux électoraux que nous utilisons tous les 4 ou 5 ans pour les votations fédérales. Ces deux arguments complémentaires l'incitent à demander de ne pas tomber dans le panneau.

M. Alexandre Meier est inquiet du glissement qui est en train de se produire. On commence à interdire des choses qui semblent anodines et on va éventuellement interdire beaucoup plus. La publicité peut être un art, on se souvient de grands artistes qui ont fait des panneaux publicitaires. Ce sont des produits qui sont en vente libre, qui sont légaux. On parle de la liberté de commerce, chaque commerce a le droit de faire de la publicité pour essayer de vendre son produit. On est libre ou pas de l'acheter. Personnellement, il ne porte aucun vêtement de marque car cela ne l'intéresse pas. Ce qui l'inquiète le plus, c'est que l'on commence à interdire. En tant que commerçant, il serait inquiet qu'une commune commence à m'interdire de faire de la publicité pour ce qu'il veut vendre. Aujourd'hui c'est la publicité, et demain ? Peut-être que certaines opinions vont déranger donc on va les interdire et petit à petit on arrive dans une société où on ne peut plus s'exprimer librement. A chaque fois que l'on s'attaque à la liberté d'expression, même si c'est pour de la publicité, c'est un terrain dangereux. Le Conseil devra faire en sorte de ne pas glisser vers une interdiction de la liberté d'expression. Il recommande de refuser la prise en considération de ce postulat.

M. Anton Epp. Au sein de la commission, nous avons parlé de 4 panneaux publicitaires appartenant à la Commune ? Il sait qu'il y en a aussi dans le métro qui appartiennent à SGA. Est-ce qu'il y en a d'autres qui appartiennent à la commune, ou à la Girarde ?

M. Vincent Von Siebenthal a entendu beaucoup de chose ce soir. Il a entendu des mots comme atteinte à la liberté d'expression, interdiction, etc. Ce postulat ne veut rien interdire, il se



demande si la publicité est vraiment indispensable et nécessaire. C'est une question qu'on se pose, on aimerait demander à la Municipalité si nos panneaux d'affichage publicitaire sont vraiment nécessaires et si on ne pourrait pas simplement s'en passer. Il y a d'autres façons de faire de la publicité, on ne va pas l'interdire. La publicité peut passer par les réseaux sociaux, elle peut être ciblée, elle peut faire l'objet de flyers dans les boîtes aux lettres ou d'envois postaux. La question posée et de savoir si on a besoin de ces grands panneaux qui, à part distraire les automobilistes, sont une bonne idée ou pas. C'est uniquement une question intellectuelle qui mérite d'être posée à la Municipalité.

M. Michael Mäder souhaite rebondir. Il faut appeler un chat un chat. Pour lui, la question va dans le sens de vouloir interdire la publicité ou pas, c'est la base de la discussion. Ensuite, il soutient le commerce local car pour lui cela doit être au moins Suisse. La SGA est une association Suisse, c'est donc mieux que des géants comme Facebook ou autres. Pour lui, en tant que Vert'libéral, il est clair que c'est le côté libéral qui gagne car il y a plusieurs arguments dans ce sens. En 2010, il a fondé une PME et la question s'était alors posée quant à l'achat de panneaux à certains endroits dans les gares de Bâle et Soleure. Il s'est rendu compte que potentiellement pour la PME, ce ne serait pas le moyen adéquat et le projet a été abandonné. Il trouve dommage de restreindre la liberté d'économie. Il revient également sur les dire de M. Puricelli, car en tant que cycliste passionné ou pragmatique, il monte souvent en vélo entre la gare de Lausanne et Epalinges. Il a pu compter entre 30 et 50% d'affiches qui concernait la culture (festivals, théâtres, etc.) et l'humour. En 2019, il avait eu un grand plaisir de trouver à Aarau et Soleure des affiches qui incitaient la population alémanique à venir à la fête des vigneronns à Vevey. Cela fait partie d'une réponse sociale. On est un pays uni, on veut aussi avoir l'interaction entre nos concitoyens en étant conscients qu'on ne s'y connaît pas assez. Il évoque encore une affiche à la Sallaz pour le zoo de Zürich, du coup cela a incité potentiellement des Romands à aller chez les Suisses allemands. Contribuons à la cohésion nationale et à la stabilité du pays, buvons un verre ensemble et votons non à ce postulat.

M. Roland Perrin, Municipal, répond au sujet du panneau d'affichage de la Girarde que celui-ci était provisoire et qu'il ne sera plus remis en place. Autrement, dans le cadre de la commission, nous avons parlé des panneaux F12 (grands panneaux). Il existe encore quelques petits panneaux sur le territoire de la commune, qu'il conviendra peut-être de supprimer.

M. Youri Rosset revient sur les commentaires émis et identifie les arguments contre. « La publicité est utile aux petites entreprises », cela le fait tiquer car la majorité des affiches publicitaires que l'on peut voire sont dans le format F12. Il y a aussi des formats verticaux que l'on trouve beaucoup à Lausanne et là il y a beaucoup d'affiches culturelles. Sur les panneaux d'Epalinges, qui sont vraiment grands et chers, vous trouvez peu d'affiches culturelles ou pour des petites entreprises. « Cela permet d'activer l'esprit critique », la publicité nous matraque à un point que l'effet que ça a sur nous est inconscient. Ce n'est pas parce que nous voyons une affiche pour un natel qu'on va acheter un natel. On reçoit quelque chose comme 7'000 de ces signaux par jour, forcément notre cerveau prend tout ça et cela devient la réalité. La citation lue plus tôt vient du fait que nous vivons dans un monde où tout est fait autour de nous pour consommer, on ne peut pas contrer cela. « L'interdiction n'est pas une bonne chose », il veut bien l'entendre mais au bout d'un moment il y a une question de priorités. Si on a des questions



climatiques à régler et qu'on sait que la publicité est nocive, il faut s'en occuper. Par rapport à la liberté d'expression, la définition est que quelqu'un puisse avoir ses opinions et ne doit pas être inquiété dans ses opinions. La publicité justement ne permet pas de forger une opinion critique qui est la nôtre et nous matraque pour nous faire consommer. Pour conclure, il aimerait revenir sur une remarque qui a été faite par M. Von Siebenthal, si vous votez oui à son postulat, ce n'est pas pour qu'on arrête ces panneaux demain. C'est pour demander à la Municipalité d'adopter une politique sur cette question. Ce n'est pas demain que les panneaux seront mis aux oubliettes.

M. Philippe Koch. A Genève aujourd'hui, des manifestants se sont attachés au pont du Mont-Blanc et ont collés pour CHF 40'000.- d'affiches dans toute la ville pour lutter contre le CO2. Si vous avez plus d'affiches, vous ne pourrez plus le faire.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président passe au vote des amendements proposés par M. Rosset à son postulat, soit :

- remplacer la première demande par « *Etablir un inventaire des panneaux publicitaires gérés par la SGA dans notre commune* » ;
- modifier la deuxième par « *Evaluer les conséquences positives et négatives* » ;
- supprimer la troisième et quatrième demande sur les détails des conséquences positives pour la commune et ses habitants ni ceux des bénéfices apportés par cette décision sur un plan écologique.

Au vote, avec 31 oui, 30 non et 4 abstentions, l'amendement est accepté.

Le Président passe maintenant au vote de la prise en considération du postulat amendé.

Au vote, avec 29 oui, 36 non, la prise en considération du postulat est refusée.

14. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL JULIAN PIDOUX « JOB SHARING : ET SI DEUX TÊTES VALAIENT MIEUX QU'UNE ? ».

Le Président demande à M. le Conseiller Pidoux s'il est satisfait de la réponse ? C'est le cas.

M. Alain Monod, Syndic. La réponse a été transmise à M. Pidoux et a été également mise à disposition des conseillers sur l'Extranet. Au point 4, M. Pidoux demandait quand des postes seraient repourvus ou créés, la Municipalité serait-elle disposée lorsque cela est possible, de mentionner qu'ils sont ouverts au job sharing. La réponse qui figure dans le document que vous avez reçu est « L'annonce éventuelle pourra le préciser, notons toutefois que tout engagement doit être proposé aux offices régionaux de placement et il serait étonnant que l'on nous propose des candidatures en job sharing. ». Pour montrer la bonne volonté de la Municipalité depuis l'intervention de M. Pidoux, une annonce est parue pour remplacer une personne qui va faire



un stage à l'étranger. L'annonce précise : « employée d'administration pour l'Office de la population à 100%, job sharing possible ».

Le Président demande à M. Pidoux s'il souhaite déposer une résolution, ce n'est pas le cas.

15. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST « DES MESURES CONCRÈTES POUR PROTÉGER LA FAUNE ET LA FLORE » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat (au dossier), ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.

Mme Marisa Dürst. Depuis plusieurs années, le groupe des Verts est régulièrement intervenu au Conseil communal pour connaître l'état de la biodiversité dans notre commune. Et régulièrement pour connaître les stratégies que la Municipalité comptait adopter pour préserver cette biodiversité. En 2015, M. Erich Dürst a déposé une motion un état des lieux et la stratégie de la Municipalité, qui a été répondue par un préavis en 2019. Cette étude était riche et détaillée mais ne contenait pas de stratégies. Le groupe des Verts est de nouveau intervenue par voie d'interpellation pour demander que les stratégies soient connues. Une réponse et des pistes ont été données, avec des intentions plutôt que des mesures concrètes. En septembre, nous allons nous prononcer sur le PDCom où il y a aussi des intentions sur la biodiversité. Le postulat proposé ici n'est pas une énième version de ce qui a été fait, elle demande à ce qu'un rapport sur les stratégies concernant la législature 2021-2016 nous soit communiqué. Visiblement, ce rapport existe déjà, donc ce ne serait pas un énorme travail demandé à la Municipalité. Elle est tout à fait consciente qu'on sollicite régulièrement les services communaux, ce n'est pas l'objet de ce postulat qui est vraiment qu'on nous communique les stratégies que la Municipalité va faire en matière de biodiversité pour cette législature. La semaine passée, il y a eu un article sur la ville de Nyon qui va demander un crédit de CHF 315'000.- au Conseil communal pour mettre en œuvre cette stratégie biodiversité pour les quatre ans à venir. Si des villes comme Nyon le font, pourquoi pas Epalinges. Elle remercie le Conseil pour le soutien à son postulat.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 40 oui, 13 non et 12 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.

16. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT « POUR QU'EPALINGES OBTIENNE LE LABEL COMMUNE EN SANTÉ » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat (au dossier), ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.



Mme Muriel Cuendet Schmidt résume ce postulat qui demande à la Municipalité entreprenne les démarches afin d'obtenir le label « Commune en santé ». Ce label existe déjà dans plusieurs cantons et a déjà été adopté par une quinzaine de communes dans le canton de Vaud. Il est gratuit et très simple. L'idée est, dans un premier temps, de faire un inventaire des mesures qui existent déjà en matière de promotion de la santé dans une commune et ensuite d'en développer ou d'en proposer de nouvelles tant du point de vue de la prévention que de la promotion. Le sens utilisé dans le cas présent de la santé est vraiment au sens large. Il ne s'agit pas seulement l'absence de maladie mais bien la santé physique, mentale et sociale. Cela permet d'améliorer la qualité de vie des habitants d'une commune en leur proposant, par exemple, l'aménagement public en faveur des personnes à mobilité réduite, la mise en place d'ateliers « bien manger à petits prix » ou d'ateliers en faveur d'engagement citoyen. Ce sont des exemples et la Municipalité peut en proposer d'autres. Elle pense que ce serait un plus pour les habitants de notre commune. Elle invite à soutenir ce postulat.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération.

Au vote, avec 48 oui, 5 non et 12 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.

17. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Julian Pidoux. Vu l'heure avancée, il résume l'interpellation déposée sur l'origine du gaz consommé par les foyers Palinzards. L'entier du texte a été transmis aux conseillers via l'Extranet. Le voici également :

« La guerre en Ukraine a déclenché de très nombreuses sanctions économiques contre la Russie, en représailles à son innommable invasion lancée le 24 février dernier. Dans cet effort de la communauté internationale de condamner cette agression et isoler la Russie, il en ressort, entre autres, que la dépendance au gaz russe de plusieurs pays d'Europe, dont la Suisse, est une réalité dont il n'est pas aisé de s'affranchir, même si les États cherchent désormais activement des solutions. En effet, 40% du gaz consommé en Suisse viendrait de Russie. En matière d'approvisionnement, la commune d'Epalinges est fournie en gaz par les Services industriels de Lausanne (SIL), qui précisent que le gaz naturel qu'ils fournissent vient à 90% de Norvège et pour 10% du Danemark en ce qui concerne le biogaz.

La Commune de Lausanne est en outre actionnaire de la société Gaznat qui approvisionne les SIL. Or, sur le site Internet de Gaznat, il est mentionné que « *pour l'essentiel des importations de Gaznat l'origine n'est pas certifiée* » et que « *l'origine du gaz naturel consommé en Suisse occidentale provenait en 2020 à 31,5% de Russie, 39,3% de Norvège et 12,8% des Pays-Bas* ».

Au vu de ce qui précède, il souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité et la remercie d'avance de ses réponses :

- D'où provient le gaz fournit par les SIL et consommé dans les foyers palinzards ?
- Comment les SIL certifient-ils l'origine du gaz qu'ils achètent sur les marchés européens et qu'ils revendent à leurs clients lausannois, ainsi qu'aux 43 collectivités qu'ils



approvisionnement au détail ? Une certification garantit-elle uniquement que la quantité de gaz « nordique » achetée est bien injectée dans le pipeline ou la garantie s'étend-elle à la molécule même ?

- La Municipalité serait-elle disposée à faire figurer sur le site internet de la Commune la provenance du gaz consommé par les Palinzards et comment le processus de certification d'origine fonctionne ?

- Combien de ménages palinzards dépendent du gaz ?

- Déjà sous pression avant la guerre en Ukraine, les prix du gaz continuent de monter : +9,6% dès le 1^{er} mars en ce qui concerne les SIL, +34% à Genève début mai et +45% à Yverdon au 1^{er} mai. La Municipalité a-t-elle les moyens de contenir ces fluctuations – via un fonds de réserve par exemple, afin d'aider les ménages pour qui des augmentations successives représenteraient à terme une charge trop importante sur leur budget ?

- Faut-il s'attendre à d'autres augmentations à court terme des prix du gaz pour Epalinges ? Si oui, quelles sont les prévisions ? »

Le Président demande si cinq conseillers soutiennent cette interpellation, c'est le cas.

M. Pidoux demande une réponse écrite de la Municipalité.

M. Nicolas Häusel a déposé une interpellation sur la réhabilitation du sentier du Flon. Il précise qu'il a déposé cette interpellation avant d'avoir reçu le rapport de la commission de gestion dans lequel est mentionné certains détails sur ce sentier du Flon. Il maintient tout de même cette interpellation. Voici le texte de son interpellation :

« Suite aux crues importantes de juin 2018, le sentier du Flon reliant le Bois-de-Ban aux Moulins et principalement les passerelles en bois, ont été fortement endommagées. Celles-ci n'ont pas pu être reconstruites et ce sentier, créé il y a plus de trente ans, n'est depuis lors plus officiellement praticable. Lieu particulièrement apprécié des promeneurs et autres curieux de la région, la Municipalité souhaite la réhabilitation de ce sentier, mais se heurte aux services cantonaux qui veillent à appliquer les objectifs du plan directeur forestier de la région centre dont celui visant à limiter les infrastructures d'accueil dans les bassins versants boisés de l'agglomération.

Plus de trente ans après la mise en service de ce sentier, force est de constater que la grande valeur écologique de ce vallon a été préservée (TIBS du REC). La végétation typique est bien présente et avec une bonne dynamique (frênaies, hêtraie à cardamine, mégaphorbiaies...), les espèces sensibles des cours d'eau sont toujours bien représentées (salamandre, couleuvre, microfaune aquatique..) et la forêt est bien habitée par une faune exigeante (chauves-souris, pics...). Les derniers inventaires de l'étude sur la biodiversité en témoignent.

Ce sentier est actuellement toujours utilisé. Les usagers, certes peut-être moins nombreux, passent donc à gué dans le lit du ruisseau lorsque c'est nécessaire ou essayent des chemins alternatifs sur les berges ce qui peut être dommageable au lieu. La réhabilitation de ce sentier permettra donc de mieux gérer les accès et la pression des usagers sur la vie sauvage.

L'aspect détente, découverte, information et pédagogie de ce sentier est un réel atout pour la région et sa réhabilitation permettrait de conserver l'entier des fonctions de cet environnement naturel. Ce tracé est une variante très intéressante et réaliste pour relier la ville aux Bois du Jorat tout en faisant découvrir les richesses de ce patrimoine naturel.



C'est donc par la voie de l'interpellation qu'il demande à ce que la Municipalité exprime sa position et informe le Conseil communal sur les perspectives d'une réhabilitation du sentier du Flon »

Le Président demande si cinq conseillers soutiennent cette interpellation, c'est le cas.

M. Häusel demande une réponse écrite de la Municipalité.

M. Roland Perrin, Municipal. C'est bien de demander une réponse écrite mais cela irait plus vite dans ce cas si M. Häusel demande une résolution. En effet, la Municipalité a des difficultés avec le Canton pour négocier la réhabilitation de ce sentier du Flon. Tant le Service des eaux que celui des forêts ne veulent pas de cette réhabilitation. Il est important pour la Municipalité d'avoir un appui, et une résolution du Conseil est un appui très intéressant.

M. Nicolas Häusel est d'accord avec la proposition, il renonce donc à son interpellation. Il propose alors les résolutions suivantes :

- Au vu de l'importance de ce sentier pour la vie locale et la région, le Conseil communal soutient l'engagement de la Municipalité pour la réhabilitation du sentier du Flon.

Avec l'expérience du fonctionnement sur plus de 30 ans de ce tracé et au vu de la situation actuelle,
- Le Conseil communal considère que la réhabilitation du sentier du vallon du Flon peut entièrement respecter les objectifs du plan directeur forestier en permettant de préserver à long terme le patrimoine naturel.

- Le Conseil communal demande qu'un aspect didactique présentant les richesses des valeurs naturelles et les fonctions de la forêt de ce vallon soit mis en place avec la réhabilitation de ce sentier.

- Le Conseil communal demande que la réhabilitation du sentier du Flon soit réalisée à l'horizon 2025.

Selon l'article 75 de notre règlement, le Président rappelle qu'une résolution ne peut pas contenir d'injonction, il propose de modifier le « demande » par « souhaite ».

La discussion se poursuit.

M. François Puricelli appuie totalement cette résolution, d'autant qu'il vient de faire le sentier du Talent qui traverse les forêts et il ne voyait pas pourquoi on pouvait faire une marche le long du Talent dans d'autres communes qu'Epalinges et que nous on nous interdit de marcher le long de notre rivière qui est le Flon. C'est une raison de plus pour aller dans le sens de M. Häusel et il serait d'accord de voter cette résolution.

Le Président clos la discussion et relis la résolution qui contient plusieurs volets :

- *Au vu de l'importance de ce sentier pour la vie locale et la région, le Conseil communal soutient l'engagement de la Municipalité pour la réhabilitation du sentier du Flon.*

Avec l'expérience du fonctionnement sur plus de 30 ans de ce tracé et au vu de la situation actuelle,
- *Le Conseil communal considère que la réhabilitation du sentier du vallon du Flon peut entièrement respecter les objectifs du plan directeur forestier en permettant de préserver à long terme le patrimoine naturel.*



- Le Conseil communal souhaite qu'un aspect didactique présentant les richesses des valeurs naturelles et les fonctions de la forêt de ce vallon soit mis en place avec la réhabilitation de ce sentier.

- Le Conseil communal souhaite que la réhabilitation du sentier du Flon soit réalisée à l'horizon 2025.

Il passe au vote de la résolution.

Au vote, avec 62 oui, et 2 abstentions, la résolution est soutenue à une quasi-unanimité.

18. DIVERS

M. Jean-Pierre Michaud remercie le Président d'avoir mis du rythme à cette séance. Néanmoins, il observe que nous avons tous les uns et les autres la peine à intégrer un nouvel article du règlement qui est le dernier alinéa de l'art. 53 qui stipule que sauf sur demande de dix conseillers au moins, les rapports ne sont pas lus devant le Conseil. Nous sommes dans une phase de transition, c'est sûr mais on a le privilège d'avoir accès à ces rapports deux semaines à l'avance, on peut déjà en discuter dans les groupes de préparation. Il y aurait encore un gain d'efficience sur la gestion de nos séances et se demande comment pourrait-on intégrer cet article lors des prochaines séances.

Le Président le remercie pour cette remarque, qui sera discutée lors de la séance de Bureau du lendemain.

M. Erich Dürst souhaite inviter toutes et tous à être un peu plus prudents sur des affirmations comme quoi telles ou telles choses seraient anticonstitutionnelles ou ne respecteraient pas l'ordre démocratique. Il ne faut pas oublier que dans notre commune, y compris dans notre Assemblée en tant que conseiller communal, nous sommes tenus de respecter les lois fédérales et cantonales. Il a été rappelé tout à l'heure que la LAT a été votée par le peuple Suisse, également par la population d'Epalinges. Donc, l'application de cette loi n'a rien d'anticonstitutionnelle et rien d'antidémocratique. La même chose avec le PDCant, c'est un instrument qui a valeur de loi dans notre canton et qui est contraignant pour les communes, y compris pour les assemblées communales. Il invite donc d'être un peu plus sur la retenue sur ce type d'affirmations qui ne sont pas propices à un débat constructif et assez loin de la vérité. Notre démocratie est vivante et l'état de droit a une valeur qu'il est important de défendre, que nous devons tous et toutes de les défendre.

M. Mazyar Yosefi demande qu'à l'avenir, les séances du Conseil ne correspondent pas avec d'autres événements dans la commune. En effet, ce soir se déroulait la soirée d'information pour les écoliers et également la séance d'information « Ma commune et moi ». Il était difficile de choisir où aller.

Le Président répond que la date de cette séance a été repoussée, d'entente entre le Bureau et la Municipalité. En effet, selon les délais du nouveau règlement, aucun préavis n'aurait été prêts



et portés à l'ordre du jour de cette séance. En changeant de date au dernier moment fait prendre le risque de tomber sur un autre événement.

Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette longue et intense séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mercredi 15 juin à 19h00 à la salle du Grand Conseil de Lausanne et souhaite un très bon retour à la maison.

La séance est levée à 22h54.

Epalinges, le 09 août 2022.

Le Président :

A blue ink signature of Laurent Balsiger, written in a cursive style.

Laurent Balsiger



La Secrétaire :

A blue ink signature of Fabienne Gheza, written in a cursive style.

Fabienne Gheza